DJS
Direction de la Jeunesse et des Sports

ELEMENTS POUR UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

VOLET 2

Août 2019

secal

SOMMAIRE

1. ENJEUX EXPRIMES POUR LE VOLET 2..... p.04

2. METHODOLOGIE.....p.08

3. ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ..... p.15

4. PISTES DE RÉFLEXION ET PLAN D'ACTIONS..... p.33

5. ANNEXES..... p.48

ENJEUX EXPRIMÉS POUR LE VOLET 2

ENJEUX EXPRIMÉS POUR LE VOLET 2

La Direction de la Jeunesse et des Sports du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DJS), a souhaité être accompagnée dans la réalisation d'un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) des équipements sportifs du territoire.

Dans cet objectif, la DJS NC a missionné la Secal le 29 mai 2018 afin d'engager l'étude de ces éléments.

Le **Volet 1**, livré au T3 2018, consacré à l'analyse du contexte calédonien et aux entretiens d'acteurs clés du territoire, a permis de replacer la pratique du sport dans l'environnement calédonien et de dégager les premières tendances du diagnostic territorial. Ce volet a fait l'objet d'une cartographie de mise en perspective et d'un rendu distinct.

Rappel des conclusions du volet 1:

La synthèse du volet 1 est rappelée ci-dessous sous forme de mise en perspective des Forces / Faiblesses et Opportunités / Menaces issues du contexte calédonien et des premiers entretiens avec les acteurs clés du territoire.

FORCES : En matière d'équipements, le territoire de la Nouvelle-Calédonie est relativement bien pourvu par rapport aux autres collectivités d'outre-mer pour ce qui est des structures sportives traditionnelles, notamment grâce aux jeux du Pacifique qui ont permis la réalisation d'équipements structurants de qualité.

De plus, la plupart des établissements scolaires sont équipés ou situés à proximité directe d'équipements sportifs (plateaux d'EPS, salle omnisports, etc.).

Le taux de licenciés sportifs est important et représente 25,2% de la population en 2015, soit un taux supérieur à la moyenne française de 0,85 %. Le tissu associatif calédonien en lien avec le sport est également très actif. L'excellence sportive des Calédoniens est d'ailleurs reconnue dans le Pacifique Sud et en métropole (cf. Jeux du Pacifique 2019).

FAIBLESSES : Toutefois, même si la Nouvelle-Calédonie semble correctement pourvue en équipements sportifs, ceux-ci sont peu connus et peu exploités par les collectivités. En effet, les collectivités ont une gestion peu développée en matière d'entretien et d'animation. D'ailleurs, au niveau local, hormis au niveau des communes du Grand Nouméa et des 3 Provinces, les autres collectivités ne peuvent souvent ni financer les actions sportives ni même se doter d'un service ou d'une direction des sports.

OPPORTUNITÉS : En conséquence, il y a un vrai potentiel d'optimisation de l'existant en matière de gestion et d'animation des équipements sportifs.

La Nouvelle-Calédonie doit également profiter de la part des jeunes scolarisés relativement importante (un tiers de la population) pour intégrer une dynamique sportive dès le plus jeune âge.

L'environnement calédonien est également propice à la pratique du sport qui peut s'effectuer toute l'année avec un fort potentiel de développement d'activités de sport nature et d'activités pour les non-licenciés (work-out, parcours santé, randonnée, etc.).

MENACES : Le territoire aurait tendance à rythmer la réalisation et l'entretien des équipements sportifs en fonction des grands évènements (jeux olympiques, du Pacifique, etc.). Sans stratégie globale à l'échelle du pays ou des bassins de vie, les collectivités risquent de rester dans une logique d'équipement pur de leur territoire, sans aborder d'autres thématiques plus cruciales.

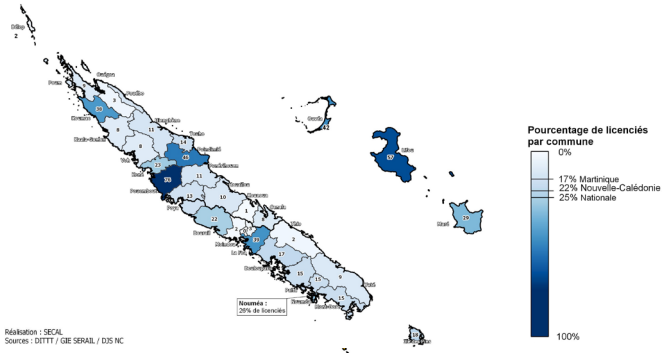

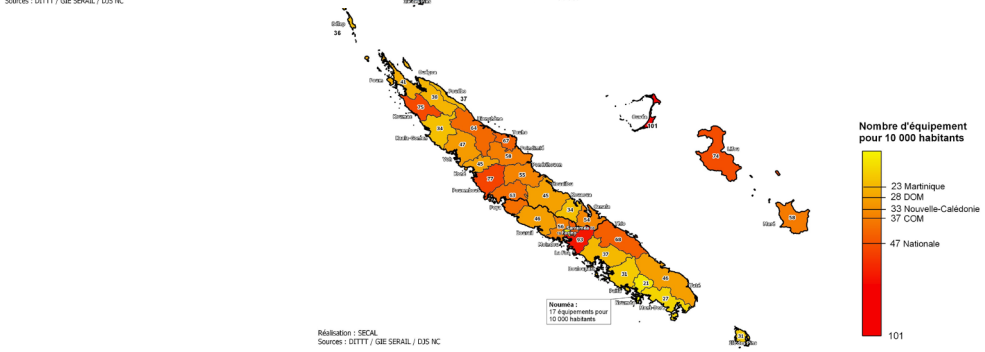

Ci-contre deux des cartes de mise en perspective produites lors du volet 1 (à gauche le taux de licenciés par commune - ci-dessous le taux d'équipement)

ENJEUX EXPRIMÉS POUR LES VOLETS 2

Ainsi, la stratégie en matière d'équipements sportifs s'est longtemps appuyée sur la réalisation de structures réparties sur l'ensemble du territoire au travers d'investissements lourds en vue de mailler celui-ci.

L'idée-force à retenir est qu'à cette logique d'équipements doit maintenant succéder une logique de dynamisation, d'animation et de gestion des équipements sportifs afin de les rendre plus efficients et mieux adaptés aux besoins des populations qui évoluent sans cesse, avec des tendances parfois à très court terme.

Suite à l'identification de grandes tendances dans le cadre du volet 1 de l'étude, il a été décidé d'approfondir les réflexions dans le cadre du volet 2 en réalisant notamment deux enquêtes au cours du 2ème semestre 2019 :

- la première enquête, exhaustive, concerne la récolte d'informations détaillées sur les équipements sportifs de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (publics ciblés, potentiels de mutualisation, modalités de gestion, etc.),
- la deuxième enquête, simplifiée, a pour objectif d'identifier 3 équipements prioritaires qui devront faire l'objet d'une construction ou d'une rénovation pour chaque collectivité.

Dans le cadre de chacune de ces enquêtes, nous avons interrogé en priorité les 37 collectivités concernées, la DJS préférant associer les ligues sportives à un stade ultérieur des réflexions.

Ainsi, pour l'enquête exhaustive, chacun des 938 équipements a fait l'objet d'une grille de 27 questions , autrement dit plus de 25 000 questions ont été posées.

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODOLOGIE

La réalisation du volet 2 s'est articulée autour de 3 blocs :

1. réalisation de 2 enquêtes détaillées auprès de l'ensemble des collectivités permettant de conforter les conclusions du volet 1,

2. réalisation d'un état des lieux conforté permettant de dégager les grandes problématiques,

3. Pistes de réflexion et plan d'actions.

Bloc 1 : Contenu des enquêtes

Une première enquête exhaustive sur l'état des lieux des équipements sportifs regroupant les thématiques suivantes :

- Information générale des équipements (année de mise en service / coût de construction / rénovation / nature du foncier, etc.).

- Les modalités de gestion des équipements (gestionnaire, usages, coût d'entretien, coût de fonctionnement, etc.).

- Les travaux prévus et les sources de financement.

Cette enquête concerne l'ensemble des équipements sportifs des collectivités, à savoir 938 équipements identifiés par la DJS.

Une deuxième enquête simplifiée sur la priorisation des besoins des collectivités en matière de travaux de construction / réhabilitation d'équipements sportifs regroupant les informations suivantes :

- Niveau de priorité,
- Équipement,
- Actions envisagées,
- Objectifs / Justification du projet,
- Financement,
- Estimation,
- Échéancier.

MÉTHODOLOGIE

Déroulé des enquêtes

Les enquêtes ont été réalisées entre janvier 2019 et juin 2019 auprès de l'ensemble des collectivités.

Un courrier du secrétaire général du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 26 novembre 2018 a été envoyé aux collectivités afin de solliciter leur appui à la réalisation des enquêtes, essentiel pour la pertinence de cette étude.

Après validation de la structure des enquêtes par la DJS et les responsables en charge des Directions des Sports de chacune des provinces, celles-ci ont été envoyées le 14 janvier 2019 aux 33 communes, aux 3 provinces et à la DAPM concernant l'enquête exhaustive et le 15 avril 2019 concernant l'enquête simplifiée.

Initialement prévue sur 2 mois, la phase de récolte des informations s'est étendue sur 6 mois.

En effet, de nombreuses collectivités ont fait part de leurs difficultés à répondre aux questionnaires sur la période donnée. En accord avec la DJS, le délai des enquêtes a été rallongé afin de favoriser le nombre de réponses.

Au bout 6 mois d'enquête, 43% des collectivités ont répondu à l'enquête exhaustive et 32% à l'enquête simplifiée, des taux de retour non négligeables.

En accord avec la DJS, il a été décidé de clôturer la phase d'enquête à fin juin afin de finaliser l'étude.

Planning volet 2 :

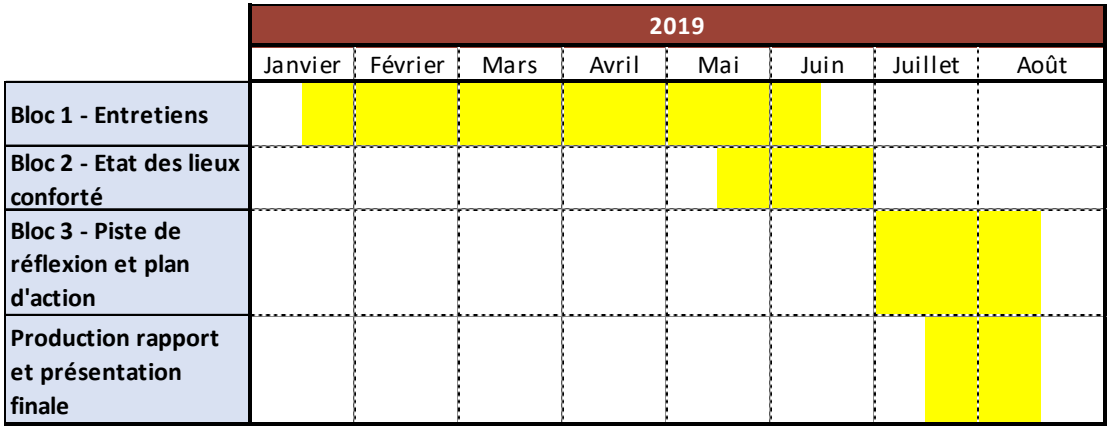

Les cartes des pages suivantes présentent des taux de réponse hétérogènes selon les collectivités et les enquêtes concernées.

Ce taux de réponse aux enquêtes peut s'expliquer par :

- **des collectivités qui n'ont pas une connaissance immédiate de leur patrimoine sportif** par manque de moyens humains et techniques,

- **des collectivités qui placent le sujet des équipements sportifs non prioritaire** au regard de besoins plus immédiats (assainissement, sécurité, éducation, etc.).

Même si les résultats de l'enquête ne sont pas exhaustifs, le nombre important d'équipements renseignés et les entretiens avec les acteurs clés du territoire lors du volet 1 permettent d'avoir une vue globale et de répondre aux besoins de l'étude.

Bloc 2 : L'état des lieux conforté

Le volet 1 de cette étude a permis de dégager les grandes tendances d' un état des lieux du monde sportif basé sur la parole d'acteurs clés du territoire.

Le résultat des enquêtes va permettre de confirmer ou d'infirmer ces tendances a travers des informations détaillées récoltées auprès des collectivités.

Bloc 3 : Pistes de réflexion et plan d'actions

Partant du constat des acteurs clés du territoire et de l'état des lieux conforté, des pistes de réflexion seront proposées et déclinées en plan d'action.

L'objectif de ce bloc est de poser les bases d'une réflexion à mener pour rendre les équipements sportifs plus efficients et mieux adaptés aux besoins des populations.

MÉTHODOLOGIE

Taux de réponse des collectivités à l'enquête exhaustive sur l'état des lieux des équipements sportifs :

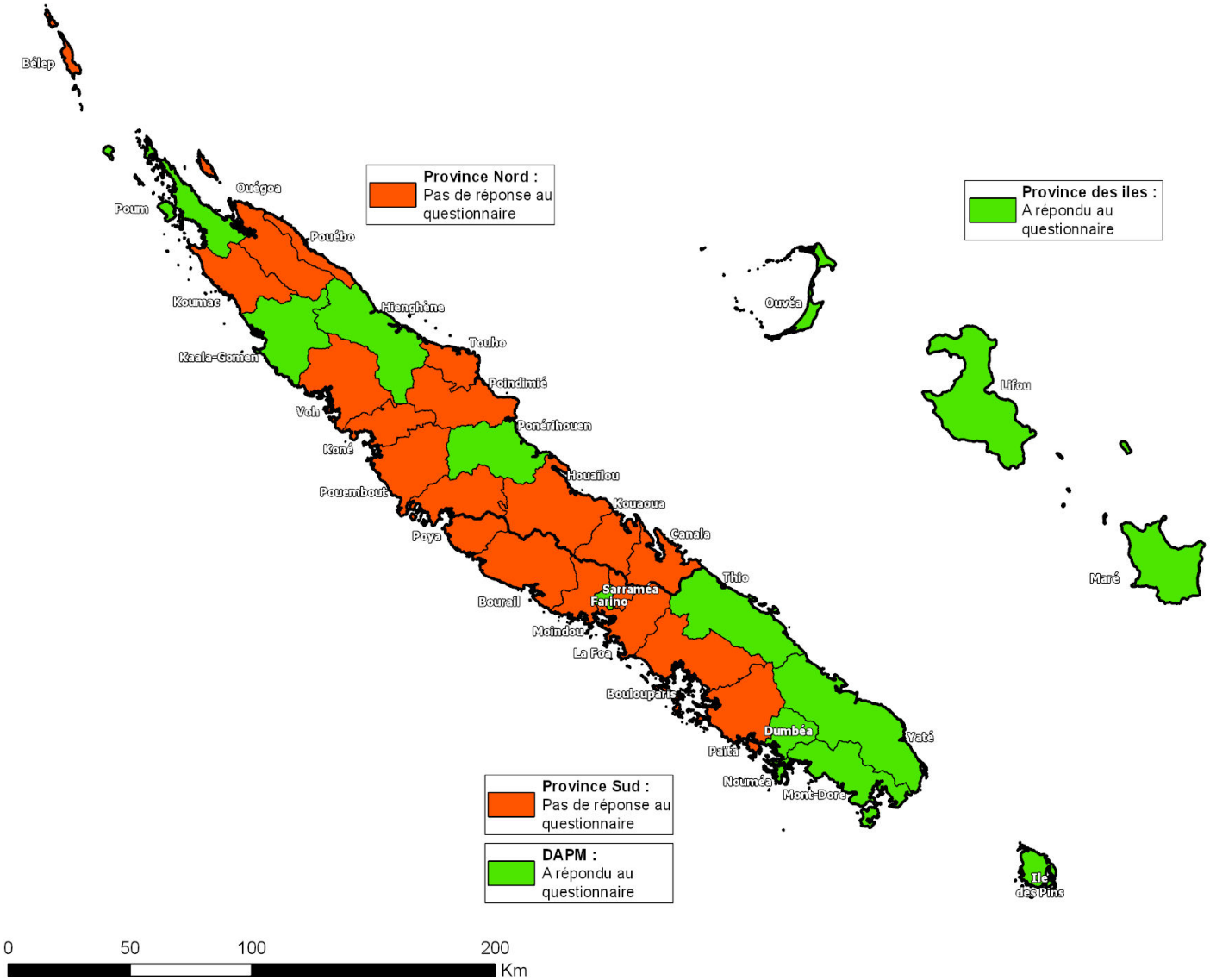

16 collectivités ont répondu sur 37 soit 43% de taux de participation :

- 7 communes en province Sud,
- 4 communes en province Nord,
- 3 communes en province des îles,
- 1 province,
- DAPM (Gouvernement).

Cela représente 331 équipements renseignés sur 938 (il est à noter que le degré de précision des réponses entre chaque équipement est très variable).

Collectivité ayant répondu au questionnaire

Collectivité n'ayant pas répondu au questionnaire

Taux de réponse des collectivités à l'enquête simplifiée sur la priorisation des besoins en matière de travaux de construction / réhabilitation d'équipements sportifs :

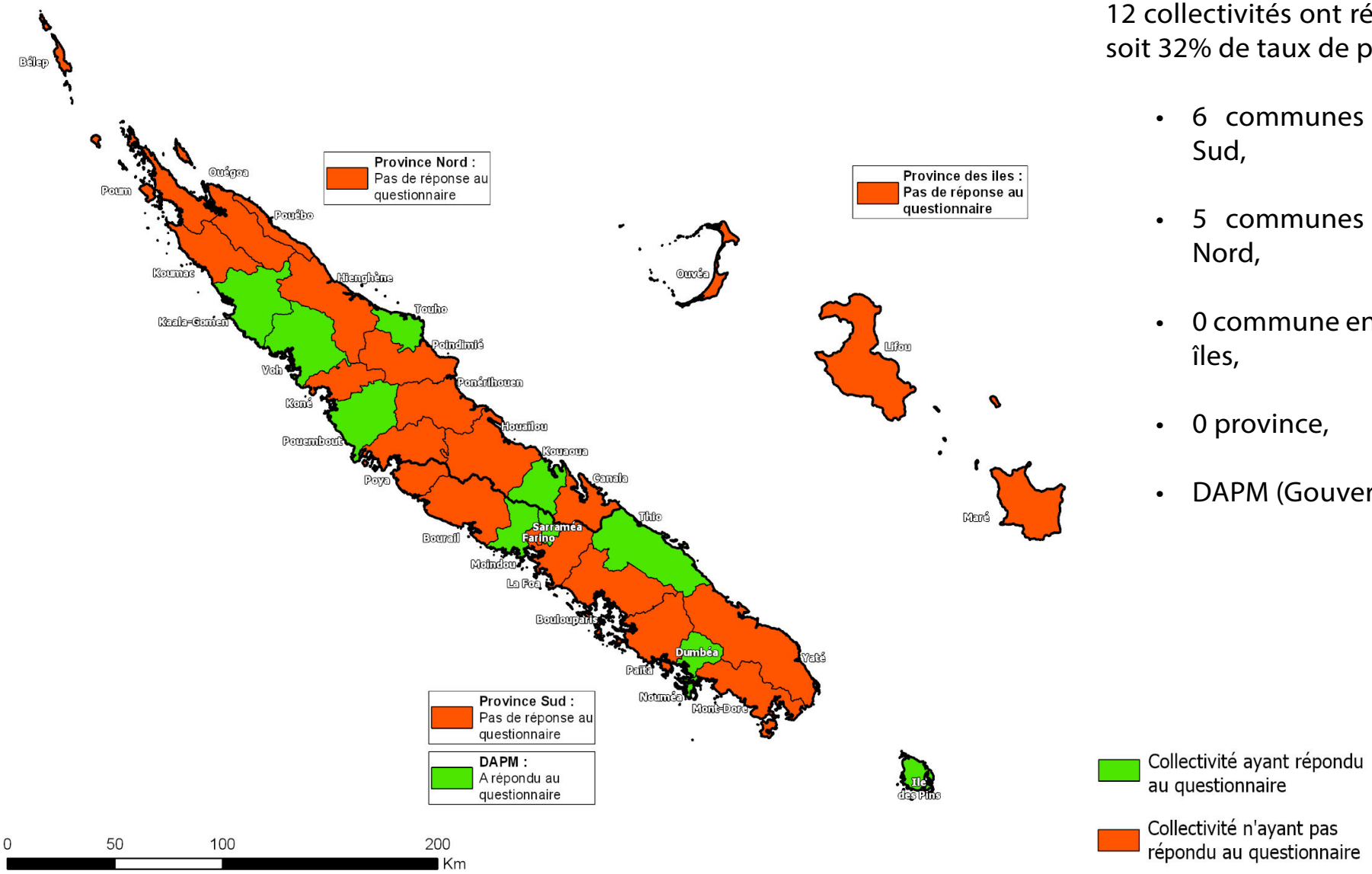

12 collectivités ont répondu sur 37 soit 32% de taux de participation :

- 6 communes en province Sud,
- 5 communes en province Nord,
- 0 commune en province des îles,
- 0 province,
- DAPM (Gouvernement).

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

Résultats synthétiques et analytiques de l'enquête exhaustive :

La Nouvelle-Calédonie est un **territoire relativement bien pourvu en équipements sportifs traditionnels** avec un nombre d'équipements de 33 pour 10 000 habitants. Celui-ci est de 28 dans les DOM, 37 dans les COM et de 47 à l'échelle nationale. La réalisation des équipements sportifs structurants semble être intimement liée à la tenue de grands évènements sportifs (jeux olympiques, jeux du pacifique, etc.). **L'âge moyen des équipements sportifs est de 21 ans**.

Comme le montre le schéma ci-dessus, une importante partie de ces équipements ont coûté moins de 30 millions pour leur réalisation (50%). En effet, la **répartition spatiale et l'éloignement des populations ont incité les collectivités à équiper leur territoire d'équipements de proximité.** La plupart de ces équipements sont des plateaux sportifs et des terrains de sport (football, volleyball).

En deuxième position (28%), on trouve les équipements de type salles omnisports ou complexes sportifs qui sont réalisés pour un coût moyen compris entre 100 et 300

Année de mise en service des équipements sportifs :

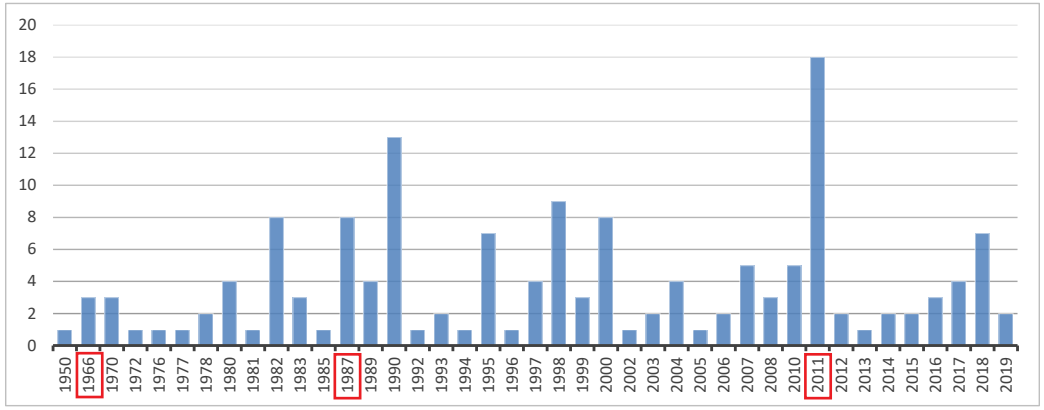

Nouméa, ville hôtes des jeux du Pacifique

154 équipements ont été renseignés pour cette question.

Coût de réalisation des équipements sportifs (hors taxe) :

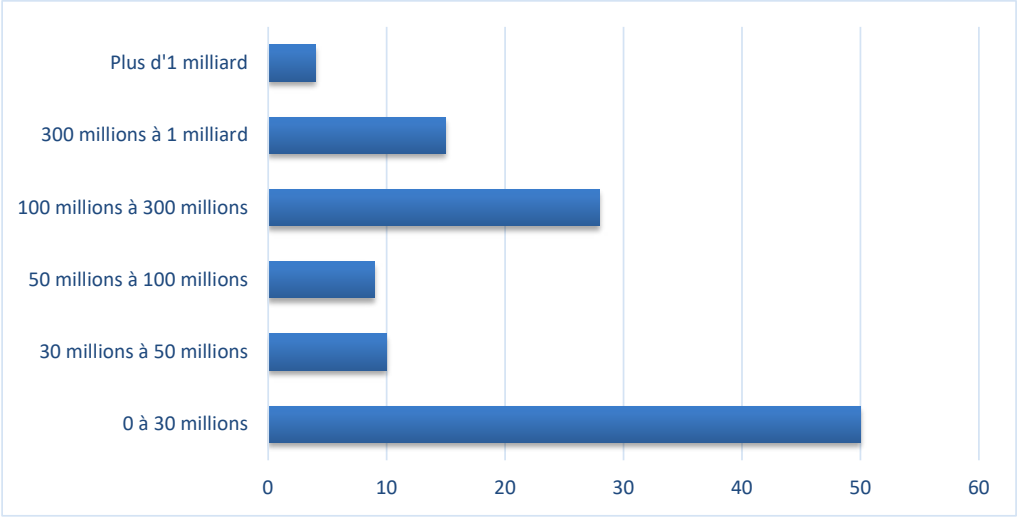

116 équipements ont été renseignéspour cette question.

millions. **Le coût moyen d'un équipement sportif sur le territoire est de 170 millions.**

Le statut des fonciers allouée aux équipements sportifs est le suivant :

- 45% des équipements se situent en terre coutumière,
- 41% sur un foncier communal,
- 14% répartis entre du foncier privé, les provinces, la Nouvelle-Calédonie et le Gouvernement.

Ces chiffres confirment les conclusions précédentes avec la réalisation d'équipements de proximité au plus près des populations éloignées en équipant les tribus de plateaux d'EPS ou de terrains de football.

Cette stratégie d'équipements permet au territoire d'avoir un **bon ratio entre le nombre d'équipements et le nombre d'habitants**. Toutefois, cela a un impact sur la diversité des **disciplines sportives pratiquées qui reste circonscrite aux pratiques traditionnelles**.

Plus de la moitié des équipements sont gérés directement par la collectivité, l'autre moitié font l'objet d'une convention d'utilisation, d'une délégation, ou d'une mise à disposition de ceux-ci. Il s'agit principalement d'associations ou de tribus qui ont la charge de l'animation de ces équipements.

Statut du foncier dédiés aux équipements sportifs :

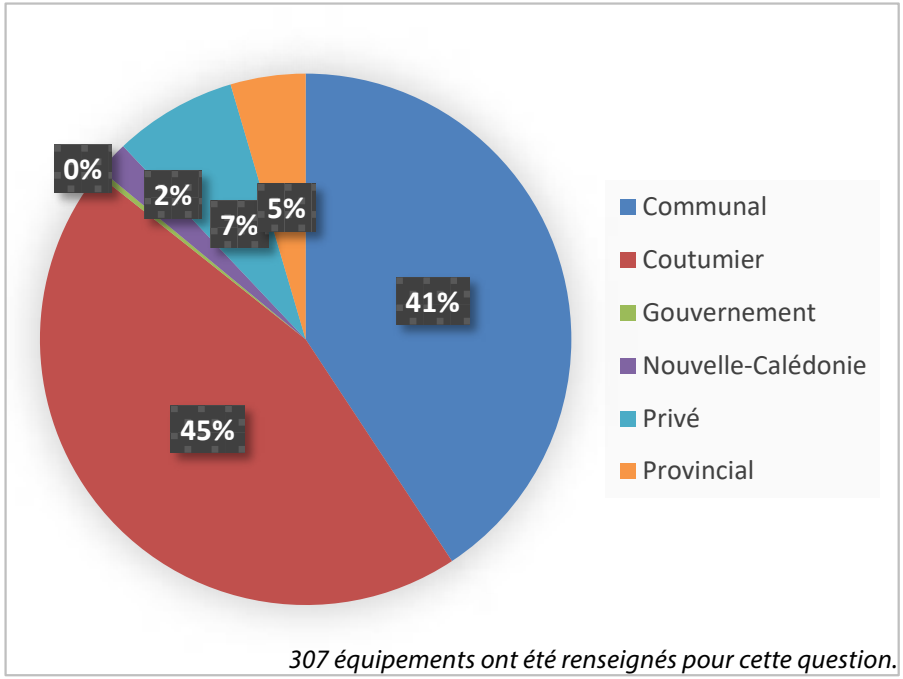

307 équipements ont été renseignés pour cette question.

Gestionnaires des équipements sportifs :

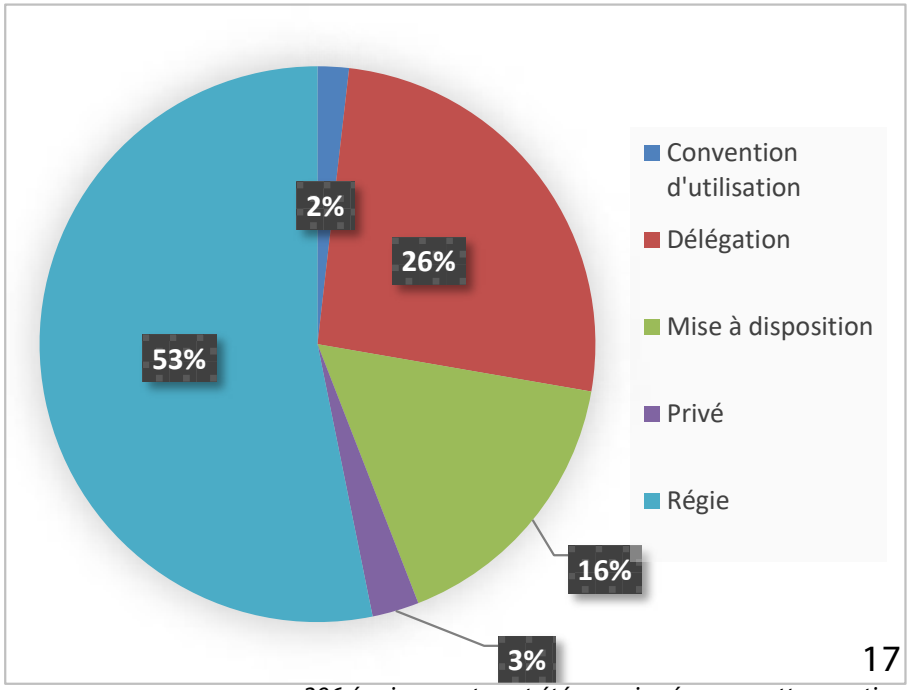

296 équipements ont été renseignés pour cette question.

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

La plupart des équipements sont les supports de différents types de pratiques sportives exercées entre le loisir, le scolaire, l'entraînement et la compétition.

50% des équipements sont accessible au moins à l'une des pratiques citées précédemment. À partir du croisement des informations, on obtient la mise en perspective suivante :

- seulement **2,3% des équipements sont exclusivement destinés à la compétition**. Ce qui dénote en creux un certain degré de mutualisation entre les niveaux de pratique.

- 35% des équipements de loisir sont également accessibles au scolaire, ce qui est plutôt faible. Les équipements de loisir devraient être majoritairement accessibles aux scolaires.

- **35% des équipements de compétition sont accessibles à l'entraînement.** Il y a certainement de la mutualisation à mieux organiser.

- 33% des équipements de compétition sont accessibles au public scolaire,

- **28% des équipements d'entraînement sont également accessibles au scolaire**. Ce qui est très faible mais peut s'expliquer par le bon taux d'équipement des établissements scolaires.

- 22% des équipements d'entraînement sont accessibles à la pratique loisir.

Type de pratique exercée dans les équipements sportifs :

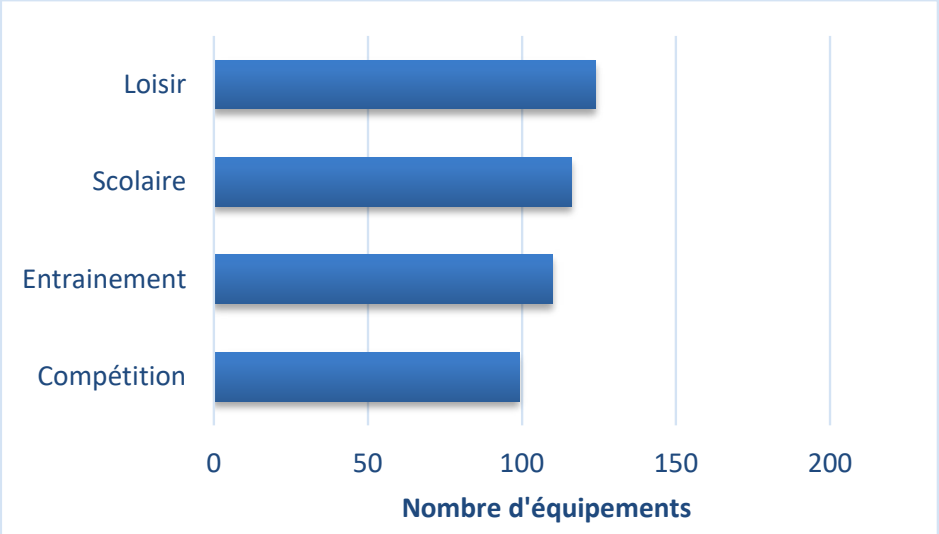

216 équipements ont été renseignés pour cette question.

- seulement 20% des équipements sont accessibles pour la pratique du loisir, du scolaire et de l'entraînement. Une réflexion sur la mutualisation de ses équipements est à réaliser.

Au regard de ces chiffres, il semblerait qu'une réflexion puisse être menée sur une ouverture des équipements aux différentes pratiques afin d'optimiser leur utilisation. D'après le graphique suivant :

- 60% des équipements sportifs sont utilisés de 0 à 5 heures par jour. **Près de la moitié de ces équipements sont des équipements structurants** de type complexe sportif, halle des sports, etc.,

- 40% sont utilisés de 5 à plus de 12 heures par jour. Ce sont, pour la plupart, des **équipements de proximité** de type plateaux sportifs, terrains de sport, etc. Il est à noter qu'une seule salle omnisports est utilisée dans cette catégorie d'utilisation.

Ces chiffres confirment la conclusion précédente et démontrent bien qu'une réflexion sur la mutualisation des équipements peut être entreprise afin d'optimiser leur utilisation.

Comme l'indique le schéma ci-contre, les équipements sportifs répondent pour la plupart aux attentes des usagers (89%). Parmi les 11% ne répondant pas aux attentes, 83% sont perçus comme insalubres et 17% comme n'étant plus aux normes, qui évoluent assez rapidement.

Nombre d'heures hebdomadaires d'utilisation des équipements sportifs :

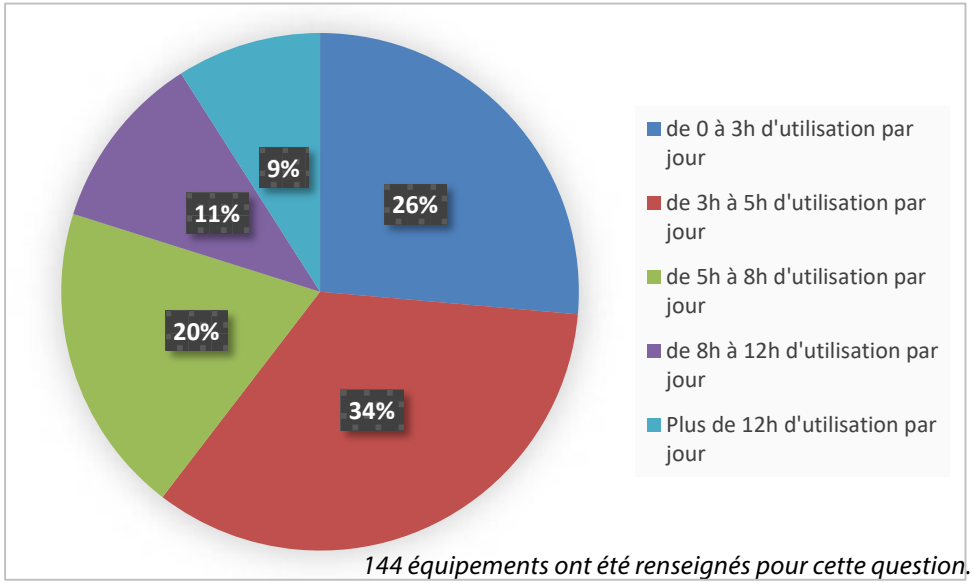

144 équipements ont été renseignés pour cette question.

Les équipements sportifs correspondent-ils aux attentes des usagers ?

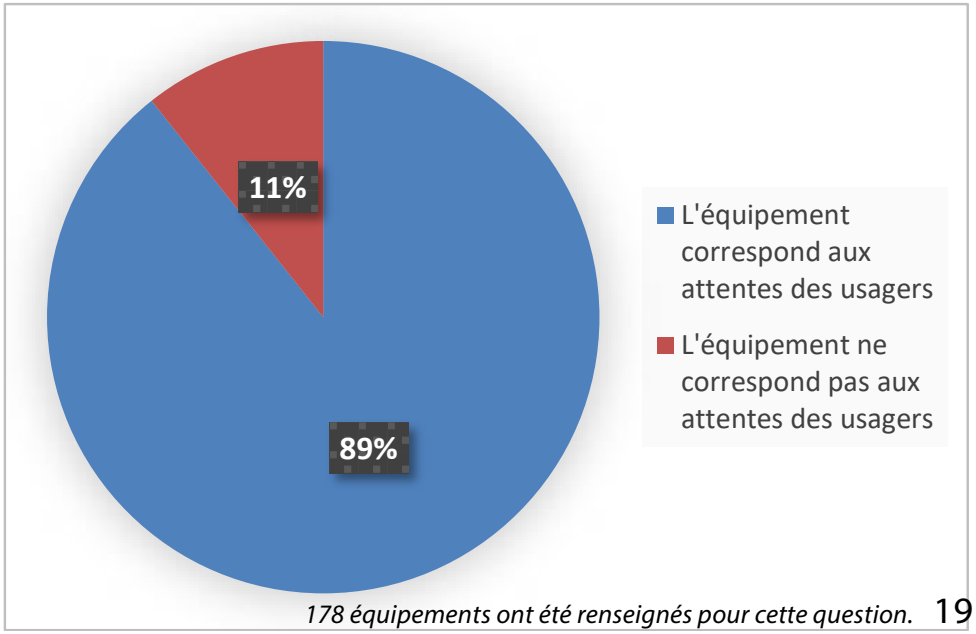

178 équipements ont été renseignés pour cette question.

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

La plupart des équipements sportifs du territoire (77%) sont catégorisés par les collectivités comme étant en **bon état ou en état d'usage.**

Le reste des équipements (23%) sont considérés comme étant en mauvais état. Plus de 65% de ces structures sont des équipements de proximité de type plateaux sportifs, terrains de football, se situant en terre coutumière. **Ce sont généralement les équipements les plus utilisés.**

Il est à noter que la plupart des équipements structurants sont considérés comme étant en bon état (86%). **Ce sont les équipements les moins utilisés.**

D'après les collectivités, la grande majorité des équipements sont aux normes (90%). Ceux qui ne le sont pas sont principalement des équipements qui sont considérés comme étant en mauvais état. 37,5% de ses équipements en mauvais état ne correspondent pas aux attentes des usagers.

État général des équipements sportifs :

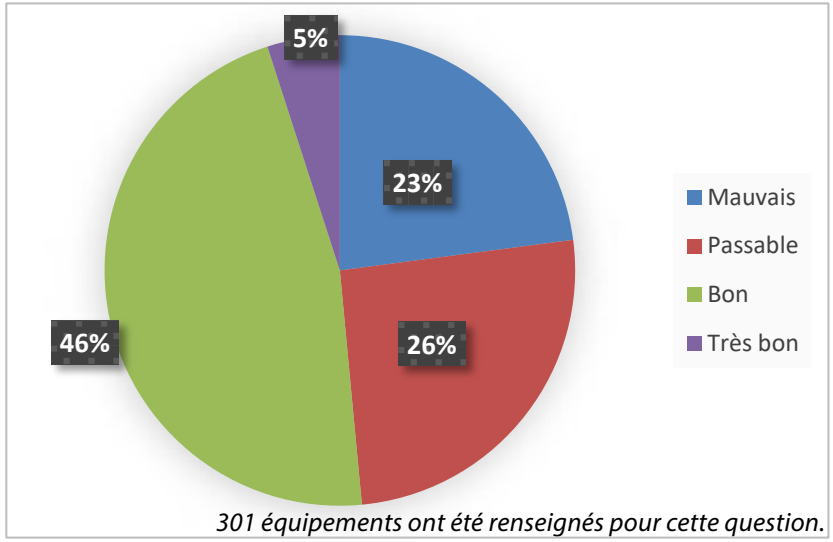

Part des équipements qui sont aux normes de sécurité :

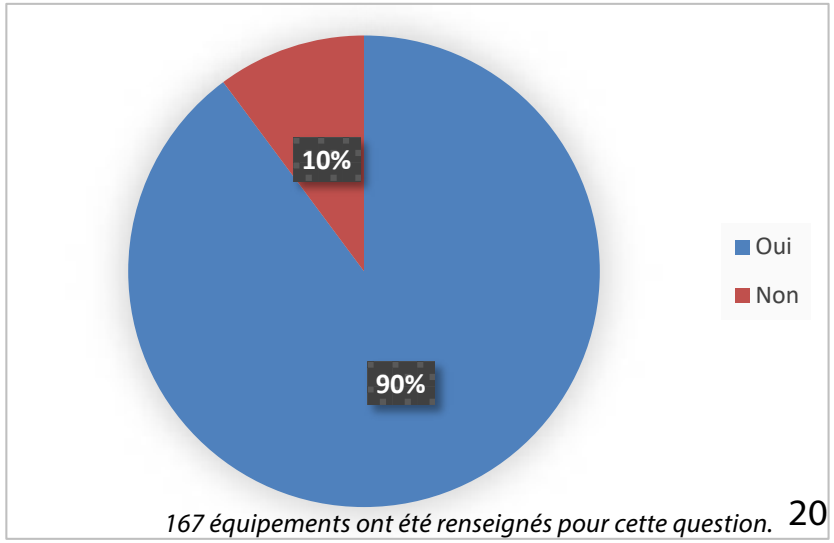

La question de l'éclairage des équipements a été posée aux collectivités afin d'identifier le réel impact d'un éclairage sur le taux de fréquentation des équipements. De manière générale, ce sont les équipements structurants de type salles omnisports, piscines ainsi que les équipements couverts qui bénéficient d'un éclairage dédié.

Les terrains de football sont également bien représentés, car ils sont majoritairement utilisés en soirée. 43% des terrains de football renseignés sont éclairés.

Viennent ensuite les plateaux sportifs, car l'éclairage est souvent prévu dès la phase de conception pour une question de sécurité. 36% des plateaux sportifs renseignés sont équipés d'un éclairage.

Ainsi, si l'on fait le croisement entre les équipements éclairés et non éclairés en matière de fréquentation, on obtient les proportions suivantes :

- les équipements **dotés d'éclairage sont utilisés en moyenne 50 heures par semaine,**
- les équipements **non dotés d'éclairage sont utilisés en moyenne 29 heures par semaine.**

Pourcentage d'équipements disposant d'un éclairage :

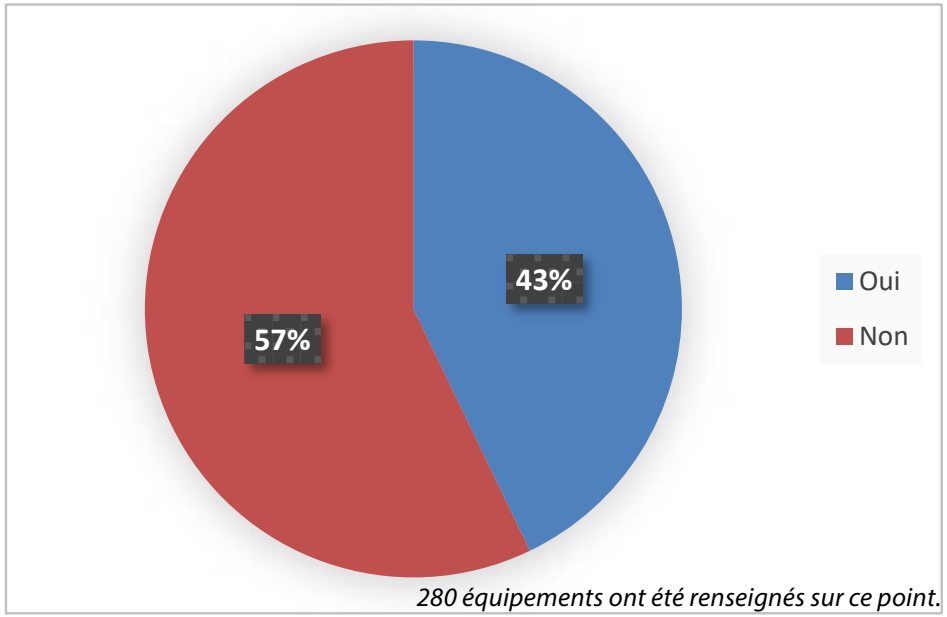

280 équipements ont été renseignés sur ce point.

L'usage d'un équipement éclairé est quasiment doublé par rapport à un équipement non éclairé. Bien sûr, d'autres facteurs comme l'emplacement, l'accès, etc. sont à prendre en compte sur le choix ou non d'équiper une structure sportive en éclairage.

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

Afin de fiabiliser les premiers constats que l'on peut avoir sur les équipements sportifs, nous avons interrogé les collectivités sur les principales difficultés qu'elles rencontrent sur ces équipements. Ainsi, on obtient les réponses suivantes :

- **34% des équipements renseignés souffrent d'une sous-fréquentation** contre un taux de 3% seulement de sur-fréquentation. A noter que le coût moyen de réalisation des équipements sous-fréquentés est de 177 millions,
- près de **50% des équipements sous-fréquentés peuvent être catégorisés comme des équipements structurants** (complexes sportifs, piscines, stades, etc.),
- **26% des équipements doivent faire l'objet de travaux,**
- près de **20% des équipements ont un coût de gestion trop élevé** par rapport à leur usage. Il s'agit principalement d'équipements de proximité ainsi que de quelques halles, complexes, salles omnisports.

Principales difficultés rencontrées sur les équipements sportifs :

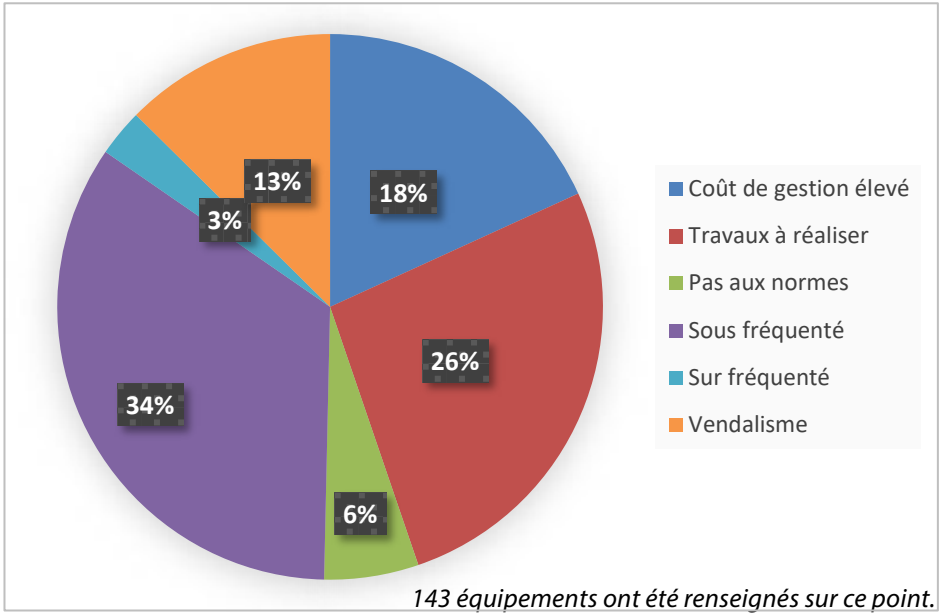

71% des équipements n'ont jamais fait l'objet de rénovation. 38% des équipements ont plus de 25 ans et sur ses équipements de plus de 25 ans, 61% n'ont jamais fait l'objet de rénovation. Il s'agit à 60% d'équipement de proximité et à 30% d'équipement structurant.

L'âge moyen des équipements ayant été rénovés est de 29 ans contre 19 ans pour les équipements n'ayant jamais été rénovés.

- 70% des travaux de rénovation concernent la remise en état,
- 22% concernent l'amélioration des conditions d'accueil (toitures, sanitaires, vestiaires, etc.),
- 8% concernent l'éclairage des équipements.

D'après les réponses aux enquêtes, **des travaux sont actuellement envisagés sur plus de la moitié des équipements sportifs du territoire.**

Taux de rénovation des équipements sportifs :

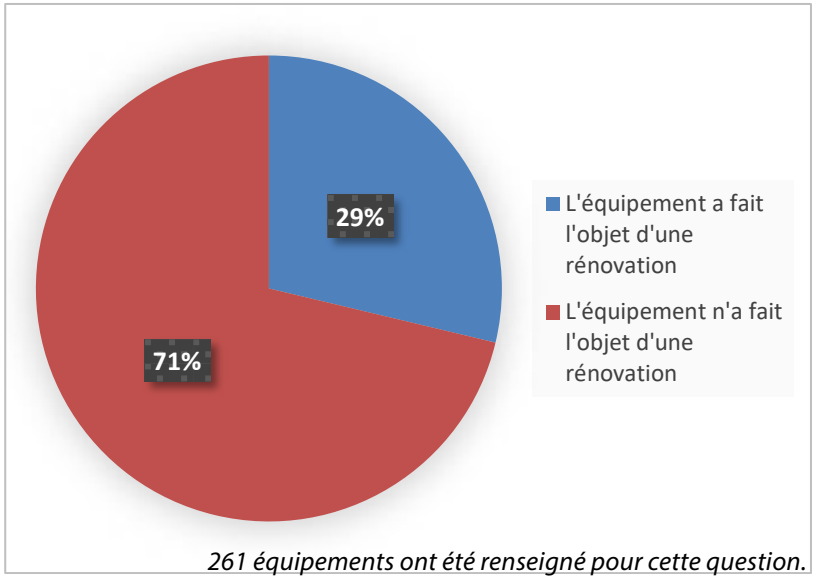

261 équipements ont été renseigné pour cette question.

Éléments concernés par la rénovation :

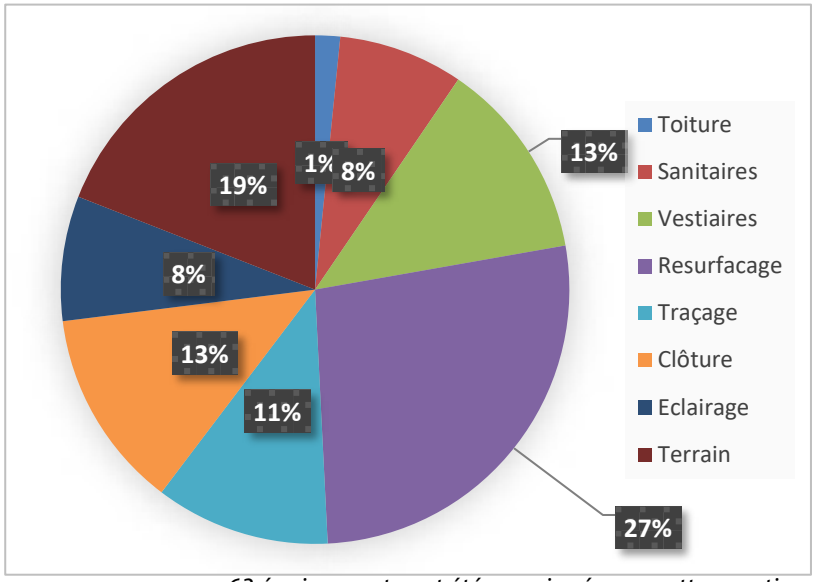

63 équipements ont été renseigné pour cette question.

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

Près de **60% des travaux envisagés concernent de l'entretien courant ou de la remise en état** (resurfaçage, traçage, clôture, etc.).

- 20% concernent l'amélioration des conditions d'accueil liées à l'équipement (toitures, sanitaires, vestiaires, etc.),
- 20% concernent l'éclairage des équipements,
- 60% de ces travaux sont prévus d'être réalisés sous 1 an, 33% sous 2 ans et 7% sous 3 ans,
- 86% des travaux budgétisés concernent des travaux qui seront réalisés sous 1 an, **ce qui dénote une vision plutôt à court terme de la gestion patrimoniale.**

Sur 154 équipements renseignés en matière de travaux à réaliser, seulement 7 font l'objet d'une ligne budgétaire. Ce faible taux pourrait indiquer une véritable difficulté pour les collectivités à programmer l'entretien de leur patrimoine. L'âge moyen des équipements devant faire l'objet de travaux est de 22 ans.

Des travaux sont-il envisagés sur les équipements sportifs ? :

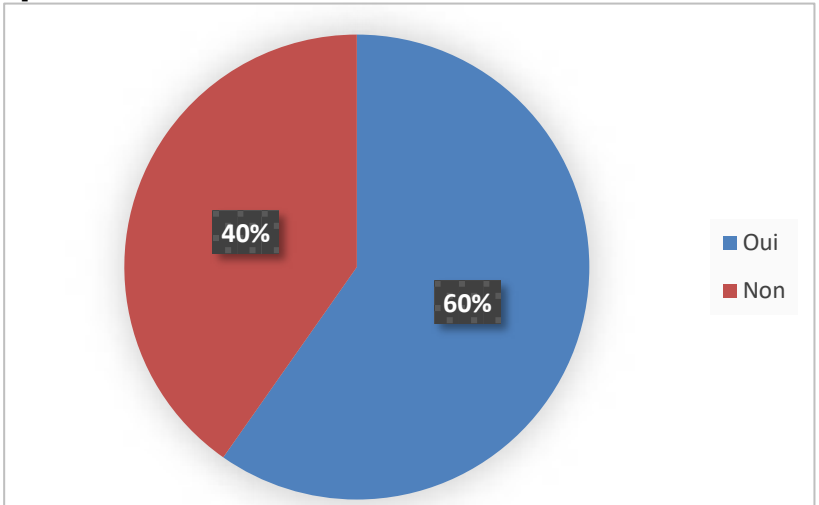

154 équipements ont été renseignés pour cette question.

Les travaux sont il budgétisés ?

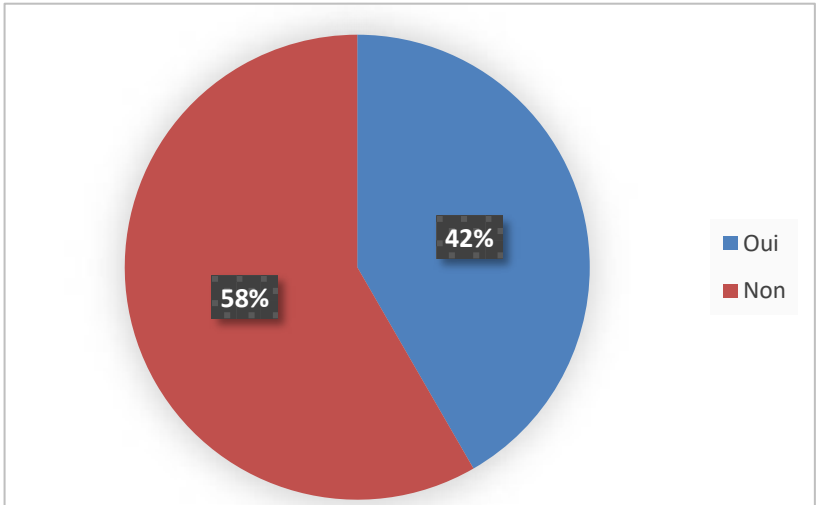

24 équipements ont été renseignés sur ce point.

Pour autant, **65% des travaux envisagés sont classés comme prioritaires.** Sur ces travaux prioritaires à engager, 45% des équipements sont classés comme étant en mauvais état.

Seulement 20% des équipements jugés comme prioritaires ont des travaux prévus et budgétisés.

Les travaux sont-ils prioritaire ?

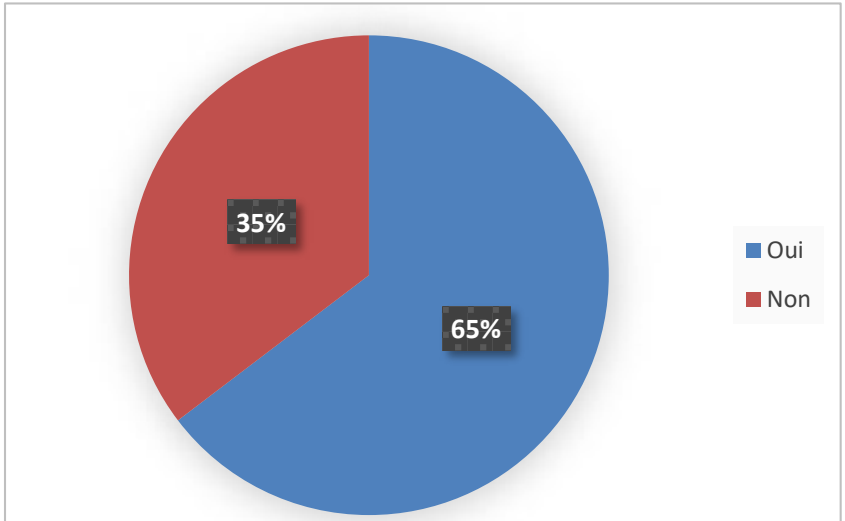

116 équipements ont été renseignés sur ce point.

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

En matière de coût d'entretien et de fonctionnement des équipements, les réponses aux enquêtes donnent la photographie suivante :

- **64% des équipements coûtent moins d'1 million par an,**
- **15% des équipements coûtent entre 1 million et 5 millions par an,**
- **24% des équipements coûtent plus de 5 millions par an.**

65% des travaux envisagés sont classés comme prioritaires. Sur ces travaux prioritaires à engager 55% des équipements sont classés comme étant en bon état.

Seulement 20% des équipements jugés comme prioritaires en matière de travaux bénéficient d'une programmation de travaux et d'un budget.

Afin d'avoir un regard croisé sur le coût de gestion d'un équipement, il est intéressant de comparer les coûts de

Coût annuel moyen d'entretien / de fonctionnement des équipements (hors masse salariale) :

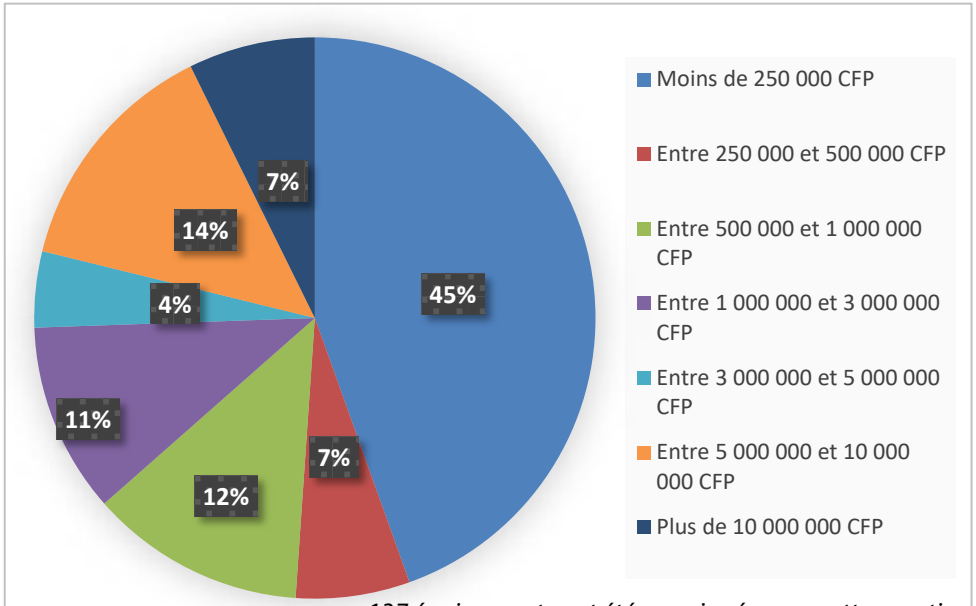

137 équipements ont été renseignés pour cette question.

réalisation avec les coûts d'entretien et de fonctionnement.

L'analyse des réponses en matière de coût de construction et de budget d'investissement, permettent d'identifier les catégories suivantes :

- **De 0 à 30 millions : Equipements de loisir / proximité**
- **De 30 à 100 millions : Equipements d'entrainement à l'échelle du quartier**
- **De 100 à 300 millions : Equipements d'entrainement / de compétition à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers**
- **De 300 millions à 1 milliard : Equipements de compétition de type salle omnisports à l'échelle de la commune**
- **Plus d'1 milliard : Equipements structurants à l'échelle de plusieurs communes**

Les catégories de coûts de gestion identifiées ci-contre et page suivante, croisées par catégorie de volumes d'investissement, font apparaître des **incohérences** (ex. un équipement avec un coût de gestion de 5 à 10MF pour un investissement initial de 0 à 30MF).

Coût annuel de gestion en fonction de la typologie d'investissement :

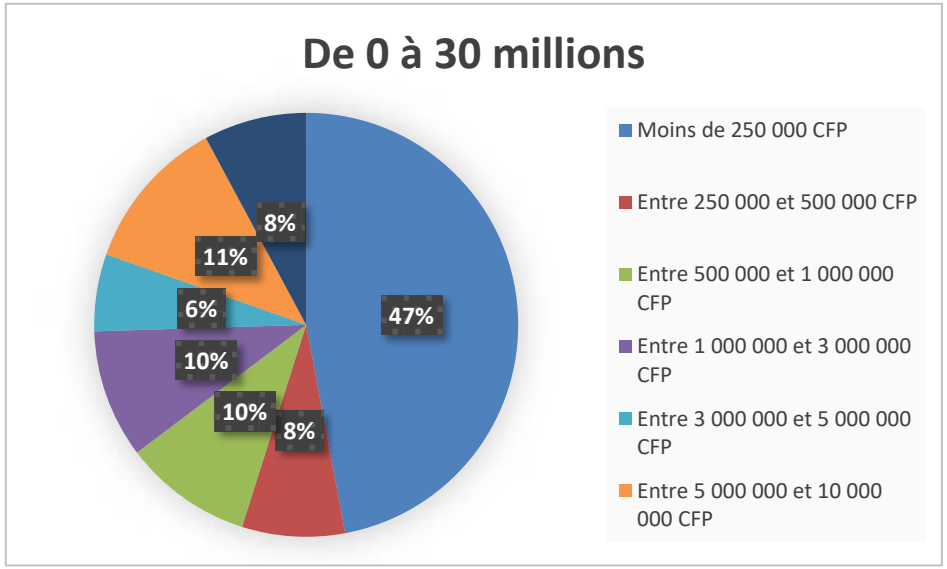

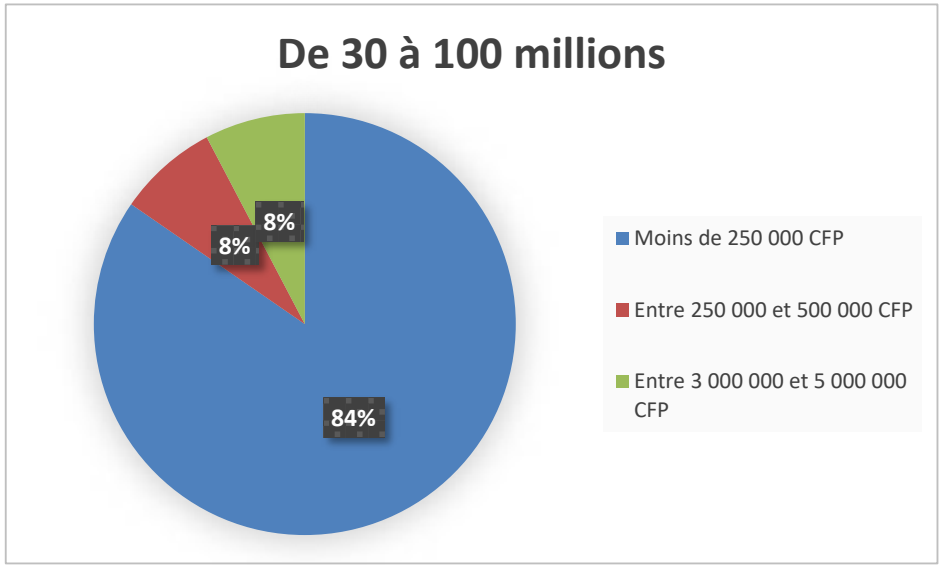

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

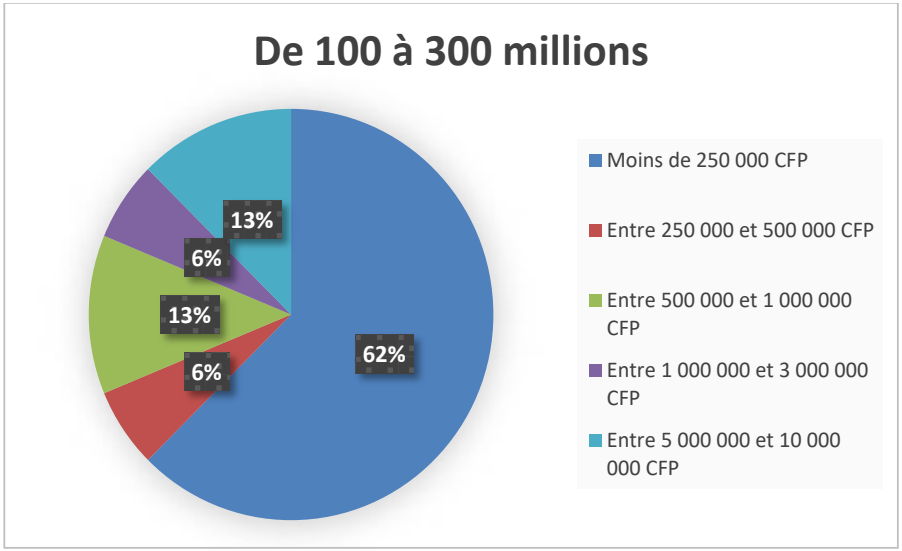

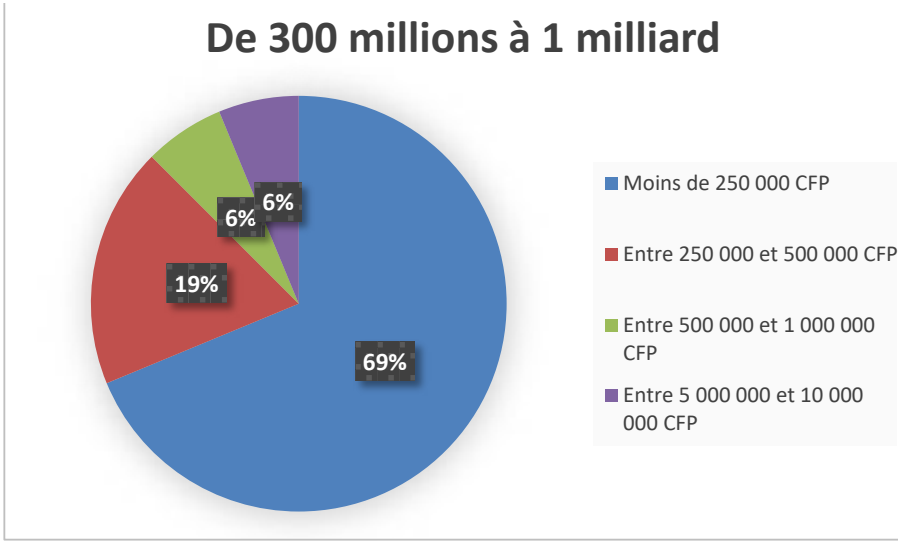

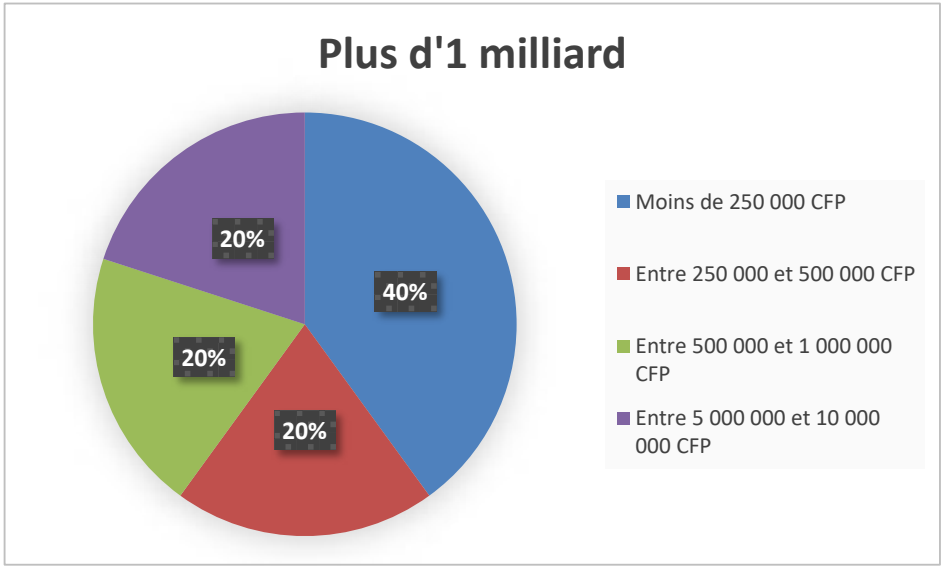

Comme déjà évoqués, certains coûts de gestion se situent à des niveaux anormalement élevés au regard de l'investissement initial.

Cela peut démontrer que les collectivités ont certaines difficultés à avoir un suivi précis de la gestion de leur patrimoine sportif.

Pour chaque projet de travaux sur les équipements sportifs, les financements mobilisés sont les suivants :

- **27% des équipements sont financés exclusivement par des fonds propres de la collectivité,**
- 53% font appel à un financement combiné fond propre et Province,
- 53% font appel à un financement combiné fond propre et gouvernement,
- 53% font appel à un financement combiné fond propre et CNDS,
- **50% font appel à un financement combiné fond propre / Province / gouvernement et CNDS.**

La plupart des équipements faisant l'objet d'un financement autre que fond propre est associé une participation de la province, du gouvernement et du CNDS.

Cela démontre une **forte implication des acteurs institutionnels dans l'investissement** en matière de

Fonds qui seront mobilisés dans le cadre de ces travaux :

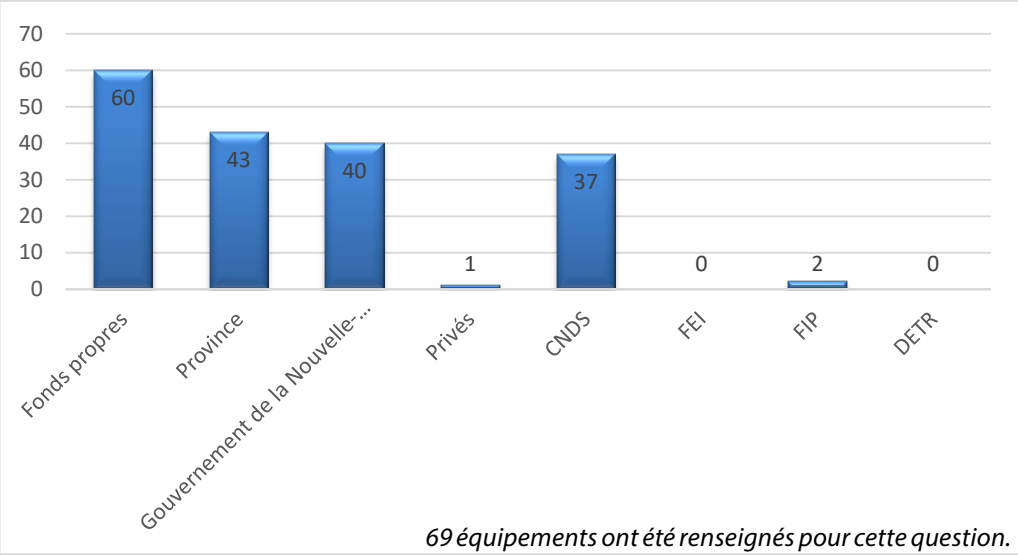

création ou de rénovation des équipements sportifs du territoire.

60% des travaux concernés par ces financements croisés concernent des équipements de proximité. **Ce taux important démontre la faible capacité des communes à entretenir seule leurs patrimoine sportif.**

ÉTAT DES LIEUX CONFORTÉ

Conclusion sur l'état des équipements sportifs :

Au regard, des éléments apportés par les collectivités sur l'état et la gestion des équipements sportifs du territoire, les conclusions du volet 1 peuvent être confirmées.

Ainsi, il est retenu les éléments suivants :

FORCES :

- le territoire de la Nouvelle-Calédonie est relativement bien pourvu en équipements sportifs traditionnels,
- peu d'équipements sont en saturation,
- le patrimoine sportif peut être considéré comme jeune avec peu d'équipements ayant plus de 30 ans pour un âge moyen de 21 ans,
- les établissements scolaires sont quasiment tous équipés ou à proximité directe d'équipements sportifs,
- les collectivités ont mis d'importants moyens financiers dans la réalisation de leurs équipements,
- les zones reculées du territoire sont pourvues d'équipements de proximité,
- la plupart des équipements semblent répondre aux attentes des usagers,
- la plupart des équipements sont aux normes,
- près de la moitié des équipements sont éclairées, favorisant un usage en soirée.

FAIBLESSES :

- le patrimoine sportif des collectivités semble peu connu des services,
- plus de la moitié des équipements doit faire l'objet de travaux,
- plus de la moitié de ces travaux sont prioritaires,
- seulement 20% de ces travaux prioritaires sont

prévus et budgétisés,

- de nombreux équipements sont classés comme étant sous-fréquentés,

- de nombreux équipements structurants ne sont pas mutualisés et ne profitent pas à l'ensemble des usagers,

- en matière de coût annuel de gestion, il semble y avoir de nombreuses incohérences entre le coût de réalisation de l'équipement et son coût de gestion.

OPPORTUNITÉS :

- au vu des caractéristiques des équipements, il semble y avoir un fort potentiel d'optimisation / mutualisation des équipements sportifs,

- une remise à plat des coûts d'entretien et de gestion des équipements pourrait permettre d'identifier des postes d'économie,

- un travail sur la réalisation de couverture et d'éclairage des équipements sportifs peut permettre d'augmenter les usages.

MENACES :

- la sous-utilisation des équipements par manque d'animation peut entraîner un défaut d'entretien (ou inversement),

- une rénovation des équipements trop rythmée par les grands évènements (jeux olympiques, du pacifique, etc.),

- un manque de connaissance du patrimoine sportif qui amène des coûts de gestion importants pour un usage faible,

- une stratégie qui, sans renouvellement, a tendance à se tourner sur l'équipement structurel des collectivités et moins sur leurs annimations.

PISTES DE RÉFLEXION ET PLAN D'ACTIONS

PISTES DE RÉFLEXION ET PLAN D'ACTIONS

À l'issue de l'analyse des " FORCES / FAIBLESSES / OPPORTUNITÉS / MENACES " de territoire et de l'analyse des données fournies par les collectivités, il est proposé **3 pistes de réflexion qui se décline en 21 propositions d'actions**.

Les propositions d'actions permettent d'offrir à la Direction de la Jeunesse et des Sports **une grille de lecture pour l'instruction de dossier de demande de subvention.**

Dans un contexte de réduction de marge de manœuvre financière, il est important pour les collectivités de placer le financement de tout projet liée à un équipement sportif en lien avec les politiques publiques et/ou les stratégies territoriales et sectorielles en replaçant l'usager et le gestionnaire au coeur du dispositif.

Chaque action présente un indicateur de priorité déterminé par l'étude :

- Actions primordiales : Action qui doit être réalisée par les collectivités demandeuses de financement. Ces actions permettent de justifier l'intérêt du projet porté par celle-ci et d'inscrire le projet dans une logique d'ensemble.

- Actions importantes : Action qui dans le cadre de développement de la pratique sportive du territoire est considérée comme importante pour optimiser l'équipement ou rationaliser les dépenses publiques.

- Actions périphériques : Action qui apporte son concours à un développement cohérent de la pratique sportive sur le territoire.

Les 3 pistes de réflexion qui sont abordées sont les suivantes :

A. Connaitre pour déployer sa stratégie :
- 4 propositions d'actions primordiales,
- 5 propositions d'actions importantes.

B. Innover pour mieux gérer et animer
- 3 propositions d'actions primordiales,
- 2 propositions d'actions importantes,

- 5 propositions d’actions périphériques.

C. Détecter et accompagner les nouvelles pratiques :

- 1 propositions d’actions primordiales,
- 3 propositions d’actions importantes,

Pour chacune des actions sont identifié des acteurs et parties prenantes. Tout ne peux pas être du ressort du territoire ou des provinces. Quand l’action est de la responsabilité des communes, il sera important de mettre en place, en amont, un **socle commun** constitué d’une stratégie, d’un schéma directeur et d’outils partagés. Pour ce faire, le rôle du territoire et des provinces sera essentiel.

PREMIERE PISTE DE RÉFLEXION
CONNAITRE POUR DÉPLOYER SA STRATÉGIE

THÉMATIQUE : Connaitre et déployer sa stratégie

Hors Grand Nouméa, le constat est pratiquement le même dans toutes les collectivités. La connaissance des équipements sportifs est limitée. Certaines ne disposent pas d'inventaire de leurs équipements et connaissent encore moin leur utilisation faute de moyens humains et **surtout d'outils.**

Sans connaissance fine de son patrimoine et des besoins de la population, il est difficile de mettre en place une politique publique sportive efficace et en adéquation avec les besoins de la population.

Il est nécessaire de remettre à plat le patrimoine sportif de chaque collectivité et de réaliser un état des lieux exhaustif permettant de connaitre :

- **Le patrimoine existant,**
- **L'usage actuel de ce patrimoine,**
- **Les besoins des usagers.**

C'est uniquement à partir de ce constat qu'un schéma directeur des équipements sportifs pourra être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du territoire, de son potentiel et des attentes de la population.

"Remettre les usagers au coeur des réflexions"

A - CONNAITRE POUR DÉPLOYER SA STRATÉGIE			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION A1 Accompagner les collectivités dans la réalisation d'un **état des lieux** exhaustif multithématique de leur patrimoine sportif (entretien, rénovation, capacité d'accueil, niveau de fréquentation, créneaux disponibles, spécialisation, polyvalence, état, etc.)	Connaître à l'instant "T" le patrimoine sportif de la collectivité et son usage	Service des sports de chaque collectivité	Action primordiale
ACTION A2 Mener une réflexion sur la **cohérence de l'équipement avec le milieu** dans lequel il s'inscrit (accessibilité, proximité, climat, usages, horaires, etc.)	Avoir des équipements qui sont cohérents et qui répondent aux besoins des usagers	Service des sports de chaque collectivité	Action primordiale

A - CONNAITRE POUR DÉPLOYER SA STRATÉGIE			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION A3 Accompagner les collectivités dans l'identification des **besoins de leur territoire et de la population** pour adapter l'existant	Identifier les besoins en installations sportives (construction, réhabilitation, requalification) et les mettre en rapport avec les besoins des usagers (population, associations, ligues, etc.) Programmer les investissements en termes d'équipements sportifs en fonction de leur état, de leur utilisation et des besoins existants	Service des sports de chaque collectivité Associations / Clubs / Ligues / Usagers / Habitants	Action primordiale
ACTION A4 Formaliser une **stratégie transversale** et intercommunale de la politique sportive Coordonner un **schéma directeur des équipements sportifs** permettant d'orienter et d'adapter le développement de l'offre d'équipements sportifs	Apporter une vision globale du territoire, son potentiel, les attentes de la population	Service des sports de chaque collectivité Associations / Clubs / Ligues / Usagers / Habitants	Action primordiale

A - CONNAITRE POUR DÉPLOYER SA STRATÉGIE			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION A5 Optimiser les équipements à partir des besoins relatés et de leur capacité d'évolution (couverture, éclairage, recherche de polyvalence)	Permets d'identifier le potentiel d'optimisation des équipements (éclairage, couverture, etc.)	Service des sports de chaque collectivité	Action importante
ACTION A6 Identifier les équipements sportifs rattachés aux établissements scolaires	Connaître les équipements sportifs scolaires et leur utilisation	Service des sports de chaque collectivité Direction de l'enseignement Vice-rectorat	Action importante
ACTION A7 Sortir de la logique d'équipement pur et créer une logique d'équipement fonctionnant en réseaux	Qualifier les différents niveaux d'équipements : - Équipement de proximité - Équipement d'entraînement - Équipement de compétition	Service des sports de chaque collectivité	Action importante
ACTION A8 Mettre en cohérence les stratégies mises en place avec les dispositifs de financement	Lié développement des équipements sportifs en lien avec les politiques territoriales et sectorielles.	Service des sports de chaque collectivité	Action importante
ACTION A9 Penser le transport vers le lieu de pratique	La mobilité est une composante essentielle de l'attractivité d'un équipement	Service des sports de chaque collectivité Transporteur (SMTI / SMTU / TANEO / Privé)	Action importante

DEUXIEME PISTE DE RÉFLEXION
INNOVER POUR MIEUX GÉRER ET ANIMER

THÉMATIQUE : Innover pour mieux gérer et animer

Même constat concernant la gestion et l'animation des équipements sportifs existants. Certaines collectivités ne peuvent souvent ni financer les actions ni même se doter d'un service ou d'une direction des sports.

Dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités, il est nécessaire de remettre à plat les différents modes de gestions et d'animations des équipements afin d'augmenter leur efficacité et de diminuer le coût d'entretien.

En matière d'animation, il semble nécessaire d'initier une réflexion intercommunale de la pratique du sport. En effet, dans une même journée, un même individu, et notamment les enfants scolarisés, peut naviguer entre un milieu urbain, rural et tribal. Il faut adapter la politique sportive de la collectivité à l'échelle du bassin de vie des usagers et du séquençage des pratiques des populations.

L'innovation concernera à la fois :

- les modalité
- les dispositifs de gestion,
- les outils,
- les financements,
- les démonstrateurs et expériences innovante,
- les relations entres les acteurs

"Remettre les acteurs gestionnaires au coeur du dispositif"

B - INNOVER POUR MIEUX GÉRER ET ANIMER			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION B1 Accompagner les collectivités dans la réalisation d'un état des lieux sur les modes de gestion, d'entretien et d'animation des équipements	Connaître à l'instant "T" les modes de gestion, d'entretien et d'animation du patrimoine sportif de la collectivité	Service des sports de chaque collectivité	Action primordiale
ACTION B2 Favoriser la mise en place d'une réflexion sur la cohérence du mode de gestion, d'entretien et d'animation choisie en fonction de l'équipement, de son usage et de son utilisation	Adapter le mode de gestion, d'entretien et d'animation de l'équipement en fonction de son usage et de son utilisation Créer des synergies entre les équipements (exemples : commandes groupées, partenariat, transport, animateurs partagés, etc.)		
ACTION B3 Accompagner la mise en place d'une politique de gestion de chaque équipement et mutualiser les moyens alloués (entretien et animation)			

B - INNOVER POUR MIEUX GÉRER ET ANIMER			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION B4 Favoriser l'intégration des équipements sportifs rattachés aux établissements scolaires à la politique sportive de la collectivité	Mettre en œuvre la continuité sportive entre les différents temps qui rythment la journée et la semaine du public scolaire Créé du lien entre les jeunes qui souhaitent s'investir et les associations à la recherche de bénévoles	Service des sports de chaque collectivité Direction de l'enseignement Vice-rectorat	Action importante
ACTION B5 Accompagner et former les élus, les clubs et associations au travers de formations, d'informations (emploi, ressources humaines, responsabilité, organisation de manifestations, juridique, partenariat, gestion, etc.).	Créer une dynamique de formation sur le territoire Maintenir et développer les dirigeants des clubs / associations qui connaissent un turn-over important. Favoriser l'investissement bénévole au sein des clubs, associations, etc. Améliorer la cohésion interne et développer les compétences	DJS	Action importante
ACTION B6 Explorer les pistes liées à la production d'énergies renouvelables / aux nouvelles technologies / à la recherche de nouveaux publics (entreprises, etc.)	Faire des équipements sportifs des vecteurs innovants d'économies et / ou de recettes	Service des sports de chaque collectivité	Action périphérique

B - INNOVER POUR MIEUX GÉRER ET ANIMER			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION B7 Impulser une réflexion sur la création d'une structure intercommunale des sports Missions : - Gestion des équipements, - Coordonner les politiques et actions sportives sur le territoire - Initier des projets de développement territorial (tourisme sportif, etc.) - Organiser les formations des dirigeants des clubs, associations, ligues, etc. - Coordonner la mise en relation des acteurs, des bonnes pratiques et des outils à destination des collectivités, associations, etc.	Initier la réflexion sur la mise en place d'une politique publique sportive intercommunale afin d'améliorer la coordination des politiques et actions sportives, de réaliser des économies, d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs et d'améliorer la visibilité de l'action publique	DJS	Action périphérique
ACTION B8 Faire se rencontrer les différentes structures sportives autour d'un lieu d'échanges afin de faire naître des synergies possibles	Initier la rencontre des acteurs bénévoles du monde sportif	Service des sports de chaque collectivité	Action périphérique

B - INNOVER POUR MIEUX GÉRER ET ANIMER			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION B9 Mettre en place un outil web, par le biais du site de la commune par exemple, recensant l'ensemble de l'offre sur le territoire Améliorer la communication et la visibilité de l'offre de sports sur le territoire	Améliorer la visibilité de l'offre associative sportive	Service des sports de chaque collectivité	Action périphérique
ACTION B10 Favoriser la rencontre des acteurs et le partage d'expérience	Concevoir un dispositif de mutualisation, de conseil et d'information pour les collectivités, avec un partage d'outils administratifs et de procédure	Service des sports de chaque collectivité	Action périphérique

TROISIEME PISTE DE RÉFLEXION
DÉTECTER ET ACCOMPAGNER LES NOUVELLES PRATIQUES

THEMATIQUE : Détecter et accompagner les nouvelles pratiques

45 disciplines sportives sont présentes en Nouvelle-Calédonie avec une répartition hétérogène en fonction des communes denses et des communes les plus reculées. De manière générale, le territoire est considéré, en comparaison avec la métropole et les collectivités d'outre-mer, comme plutôt bien équipé avec 33 équipements pour 10 000 habitants. Il est de 28 dans les DOM, de 37 dans les COM et de 47 à l'échelle nationale.

En soi, on pourrait dire que la Nouvelle-Calédonie a su répondre aux besoins de son territoire en matière d'infrastructure sportive pour ce qui concerne les équipements de pratique traditionnelle. La mise en place d'une politique d'animation et de gestion permettrait de tirer une meilleur partie de ce taux d'équipement. Ainsi, dans la majorité, le territoire est en capacité de répondre aux besoins des pratiquants « licenciés ».

Aujourd'hui, il est nécessaire d'engager une réflexion concernant les pratiquants **non licenciés** qui sont à la recherche d'activité sportive de nature, pour une pratique familiale, et d'une pratique de proximité, pour **un usage du quotidien qui n'est pas forcement encadré.**

Les enjeux posés par ces nouvelles pratiques viennent sont en résonnances avec les tendances que doivent prendre compte les modalités de gestion :

- Plus de souplesse
- Offre de services centrée sur les usagers et l'apport de solutions
- Etc.

"Anticiper et accompagner pour apporter des solutions et créer de la valeur pour les usagers et les gestionnaires"

C - DETECTER ET ACCOMPAGNER LES NOUVELLES PRATIQUES			
Actions	**Objectifs**	**Acteurs et parties prenantes**	**Priorités**
ACTION C1 Mettre en place des enquêtes et des sondages Mettre en lien avec les acteurs bénévoles Faire le lien avec les nouveaux comportements (pratiques itinérantes éphémères, connectées, etc.)	Détecter les nouvelles tendances et les pratiques de demain	Service des sports de chaque collectivité	Action primordiale
ACTION C2 Initier la mise en place d'une nouvelle dynamique autour du sport nature, du sport de proximité à usage libre (promenade santé, workout, etc.)	Utiliser le patrimoine, les atouts et le potentiel du territoire pour le développement d'une pratique sportive de proximité et de sport nature Mettre en valeur l'attractivité du territoire et la qualité de vie offerte autour des atouts sportifs Proposer une offre de pratiques sportives innovantes pour un public non licencié	Service des sports de chaque collectivité	Action importante
ACTION C3 Favoriser le développement de pratiques, d'infrastructures ou d'actions s'orientant vers la pratique en autonomie, libre et gratuite		Service des sports de chaque collectivité	Action importante
ACTION C4 S'orienter vers le développement d'équipements légers		Service des sports de chaque collectivité	Action importante

C - DETECTER ET ACCOMPAGNER LES NOUVELLES PRATIQUES			
Actions	Objectifs	Acteurs et parties prenantes	Priorités
ACTION C5 Favoriser le développement de voies vertes (piste cyclable, voie réservée aux modes doux proches des parcs d'entreprises et accessible en transports en commun)	Développer une pratique accessible au plus grand nombre adaptée à une clientèle pas forcément sportive Favoriser les mobilités douces	Service des sports de chaque collectivité	Action importante

CONCLUSION

Le présent rapport fournit les éléments pour un DTA qui doit permettre d'avancer immédiatement dans les solutions concrètes à mettre en œuvre :

1. Lancer le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, y compris les représentants des utilisateurs (ligues, associations, groupes divers, etc.) afin d'établir des priorités chiffrées

2. Engager la mise en œuvre des 8 actions primordiales identifiées au plan d'actions

3. Co-construire une stratégie partagée qui concerne autant le contenu, les modalités d'intervention et de gestion que les financements

4. Remettre au cœur du dispositif à la fois le sens (politiques publiques), les usagers avec des besoins qui évoluent, et les acteurs gestionnaires avec des contraintes qui peuvent être dépassées par l'innovation

5. Intégrer de ce fait une dimension forte d'innovation à la problématique des équipements (expérimentations, démonstrateurs, etc.), innovations qui permettront la création de valeurs et l'apport de solutions concrètes et durables.

Ainsi cette mise en perspective établie sur la base d'un premier recensement des besoins auprès des collectivités met en résonance la logique d'équipement pur des dernières décennies, qui doit aujourd'hui être dépassée, avec les évolutions récentes et structurelles qui portent des enjeux tout à fait différents auxquels il s'agit maintenant de répondre.

ANNEXES

- Synthèse des enquêtes exhaustives
- Synthèse des enquêtes simplifiées